



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 2 3 / 0 3 / 2 0 2 3

Dossier complet le : 0 8 / 0 6 / 2 0 2 3

N° d'enregistrement : 2023-6845

1 Intitulé du projet

Lotissement La vallée

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Giboire

Raison sociale

OCDL - LOCOSA

N° SIRET

7 3 9 2 0 2 2 6 6 0 0 0 2 4

Type de société (SA, SCI...)

SEP

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

LUMINEAU

Prénom(s)

Simon

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
Rubrique 6 Rubrique 39 Rubrique 41	Création de voirie avec rétrocession à la commune. Terrain d'assiette (=emprise cadastrale) de 6,2 ha : > 5 ha et <10 ha ; Surface de plancher maximale d'environ 9840 m ² < 10 000 m ² ; Emprise au sol d'environ 9700 m ² < 10 000 m ² . Création de 65 places de stationnement publiques.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet s'implante en continuité de l'urbanisation existante au sud-ouest du bourg de Sarrigné sur des parcelles majoritairement agricoles avec de la grande culture. Une partie du périmètre de projet, au nord, est occupée par un parking imperméable associé au cimetière.

Le projet, d'une surface d'environ 4 ha, prévoit la création d'un lotissement privé composé de 66 logements dont 38 lots individuels libres, 13 lots denses régulés et 15 logements sociaux en habitat intermédiaire ou petit collectif. Le découpage cadastrale n'ayant pas été réalisé, le terrain d'assiette (= emprise cadastrale) est donc de 6 ha. Le terrain d'assiette est alors défini ici comme périmètre d'étude (6 ha), supérieur au périmètre projet (4 ha).

Actuellement, le projet est en zonages UC, 1AU et 2AU au PLUi d'Angers Loire Métropole. Une procédure de modification du PLUi est en cours pour convertir le zonage 2AU en 1AU. La partie de la parcelle située en zonage A n'est pas intégrée au périmètre de l'opération ainsi que la partie sud du cimetière.

Annexe A - Emprise cadastrale

4.2 Objectifs du projet

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet comprend la viabilisation d'un lotissement d'habitations avec création de voiries, cheminements piétons/cycles, places de parking, mise en place d'un réseau d'assainissement des eaux usées, alimentation en eau potable, raccordement télécom, desserte en énergie électrique et gaz, mise en place de l'éclairage public, création des ouvrages de gestion des eaux pluviales et réalisation des travaux d'espaces verts (plantations et engazonnement).

L'objectif est de débiter les travaux de viabilisation en 2024 afin de débiter les premières constructions fin 2024.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Dans sa phase d'exploitation le lotissement proposera 66 logements, dont 38 lots individuels libres, 13 lots denses régulés et 15 logements sociaux en habitat intermédiaire ou petit collectif.

L'accès au site pour les véhicules motorisés pourra se faire à deux endroits, depuis la rue St-Jean au nord et depuis la rue de la Vallée à l'est.

L'accès au lotissement pourra se faire aussi spécifiquement par des accès piétons/cycles au nord-ouest, au nord-est et potentiellement à l'est (les cheminements piétons indiqués en servitude ne sont pas encore actés). Le projet prévoit aussi des cheminements piétons et cyclables au travers du futur lotissement.

Le projet prévoit 65 places de stationnement ouvertes au public. Le parking existant au nord a déjà une capacité d'environ 25 places, ces places seront réorganisées et intègrent les 65 places de stationnement.

En phase d'exploitation, le lotissement sera favorable à la biodiversité grâce à la plantation de haies pluristratifiées selon l'axe nord-sud.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à la procédure du permis d'aménager au titre de l'article L.412-2 du Code de l'urbanisme.

Le projet est aussi soumis à un dossier loi sur l'eau au titre de la rubrique 2.1.5.0 de la nomenclature loi sur l'eau (article R.214-1 et suivants du Code de l'environnement). Il pourra s'agir d'un dossier Loi sur l'eau ou d'un porté à connaissance vis à vis des réseaux déjà déclarés ou non.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Emprise cadastrale/Terrain d'assiette	6,2 ha
Surface de projet	4 ha
Nombre de logements	66 logements
Nombre de place de parking	65 places
Surface de plancher maximale	9840 m ² < 10 000 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° , " N Lat. : ° , " O

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLUi d'Angers Loire Metropole du 17 octobre 2021. Le projet s'installe sur plusieurs zonages : UC au nord ; 1AU (À urbaniser soumise à OAP) dont une partie réservée (SAR 01) ; 2AUI et 2AU au centre.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain d'assiette du projet (ou zone d'étude) est longé au sud par le périmètre du parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine (FR8000032). Le projet ne borde pas directement ce parc et n'a pas d'impact sur ce milieu. Seuls les rejets d'eaux pluviales du futur lotissement seront dirigés, après gestion sur le projet, vers un fossé allant dans ce PNR et pourront donc impactées potentiellement les cours d'eau de celui-là.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone humide n'est identifiée au PLUi d'Angers Loire Métropole. Les sondages pédologiques réalisés sur le site n'ont pas révélé de zone humide.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site pollué n'a été identifié à moins d'1 km.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle n'est recensé sur la commune de Sarrigné.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est desservi par le réseau d'assainissement d'eau potable de la commune de Sarrigné et plus globalement de l'agglomération (CU Angers Loire Métropole). L'eau potable est produite, à l'usine de Ponts-de-Cé, à partir de l'eau pompée dans la Loire ou sa nappe d'accompagnement. Les prélèvements d'eau seront liés à la consommation d'eau potable des logements créés.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La nappe ne sera pas impactée par le projet. Aucun sous-sol ne sera créé.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les principaux mouvements de terrassement ont lieu lors de l'aménagement des lots. Le projet prévoit peu d'excavations de matériaux, la réutilisation sur site sera recherchée. En cas d'excédent, les terres excavées seront évacuées vers des décharges autorisées par l'entreprise de terrassement retenue pour cette prestation.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet implique l'utilisation classique de matières premières pour les zones de remblais (remblaiement classique), matériaux de structure de voirie, stationnement et cheminement doux, matériaux pour les réseaux divers, plantations.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En dehors des excédents potentiels liés au terrassement, les ressources naturelles du sol et du sous-sol du site ne seront pas utilisées.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le CU Angers Loire Métropole compte 309201 habitants et pompe environ 57000 m ³ par jour dans la Loire pour la production d'eau potable. La Loire possède un débit minimal connu de 76,1 m ³ /s (et allant jusqu'à 3820 m ³ /s) à Ponts-de-Cé soit plus de 6 millions de m ³ par jour. La STEU de Sarrigné a une capacité nominale de 600 EH et a reçu 432 EH en 2021. Le projet prévoit 66 logements (moyenne de 2,55 hab/logement selon INSEE 2019) soit 168 EH.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cinq individus de charme seront supprimés au niveau du monument au mort. Ces arbres jeunes ont été plantés dans un but ornemental et ne présente pas d'intérêt pour la biodiversité au regard de leur emplacement isolé et en dehors de corridor écologique. Ils ne sont pas noté comme éléments remarquables ou à conserver dans le PLUi. Le projet permettra la plantation d'un nombre largement supérieur d'arbres. Il n'y a pas d'enjeu vis-à-vis du milieu naturel.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet de lotissement d'environ 4 ha s'implante sur environ 3,5 ha d'une parcelle agricole en grande culture. Le site est constitué quasi exclusivement de terres agricoles en grande culture. Le potentiel agronomique des terres agricoles perdues semble faible. Annexe H - Occupation du sol Annexe I - Pédologie et agronomie
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'étude n'est concerné par aucun risque technologique majeur. La commune n'est soumise à aucun plan de prévention des risques technologiques.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet induira une augmentation des déplacements sur le secteur en raison de la création de logements et activités. Les véhicules utilisés seront principalement des véhicules légers. Les voiries structurantes alentours semblent en capacité d'accueillir les flux supplémentaires liés au futur lotissement (D116 : 2300 véhicules/j en 2017 en entrée ouest de ville, 1200 en sortie). Le projet se situe en entrée de bourg, n'offre pas d'opportunité de raccourci et est bordé au sud et à l'ouest par zones naturelles faisant du projet une impasse.
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pendant la phase travaux, le projet induira nécessairement des nuisances sonores temporaires. La vocation d'habitat sur le secteur assure l'absence de nuisance sonore en phase d'exploitation.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pendant la phase de travaux, le projet induira nécessairement des vibrations temporaires. La vocation d'habitat sur le secteur assure l'absence de vibration en phase d'exploitation.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les émissions lumineuses seront celles liées à l'espace public du lotissement. L'éclairage nocturne respectera la législation en vigueur. Le boisement existant au sud ne sera pas éclairé. Il en sera de même pour les haies plantées dans le futur lotissement.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux pluviales du projet seront gérées qualitativement et quantitativement avant rejet au milieu naturel récepteur. Un réseau de noues et d'espaces verts creux sera créé pour la rétention de la pluie vicennale. Annexe G - Principe de gestion des eaux pluviales
Si oui, dans quel milieu ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux pluviales, après gestion, seront envoyées dans un réseau se déversant dans un fossé qui se jette dans le ruisseau de l'Etang rejoignant l'Authion puis La Loire.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera raccordé au réseau des eaux usées de la commune. Les eaux usées du projet seront gérées par la station d'épuration de Sarrigné (lagunage naturel) présente sur la commune, en capacité d'accueillir le projet (capacité nominale : 600 EH ; charge max en 2021 : 432 EH. Le projet prévoit 66 logements soit 168 EH avec une moyenne de 2,55 hab/logement selon INSEE 2019). Le rejet des eaux usées traitées se fait dans le bassin versant de La Loire, de l'estuaire à sa confluence avec l'Indre.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet de lotissement s'implante sur des parcelles agricoles en grande culture. Annexe H - Occupation du sol

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le PLUi d'Angers Loire Métropole a identifié une haie comme patrimoine végétal au titre des "éléments patrimoniaux et/ou environnementaux inscrits au plan de zonage ou servitudes liées à la protection des Monuments Historiques (AC3) et des sites (AC2)". Cette haie sera conservée dans le projet et n'aura pas d'impact sur cette haie. L'étude de zones humides du PLUi sur le site de La Vallée a montré 12 sondages non humides permettant d'écartier l'incidence sur les zones humides.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Au regard de la nature du projet et des éléments décrits dans ce document, celui-ci n'aura pas d'effet négatif notable sur l'environnement.

La gestion des eaux pluviales prévue sera au maximum favorable à l'alimentation hydraulique du milieu et à la qualité des rejets mais veillera à prendre en compte les risques naturels du site.

Les aménagements prévus en faveur de la biodiversité (haies, mares, ...) engendreront un effet positif pour la biodiversité et la fonctionnalité écologique locales.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de l'absence d'effet notable du projet sur l'environnement, il ne semble pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale pour ce projet.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	<input type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		<input checked="" type="checkbox"/>
2		<input checked="" type="checkbox"/>
3		<input checked="" type="checkbox"/>
4	ANNEXE G - Principe de gestion des eaux pluviales (p16-19)	<input checked="" type="checkbox"/>
5		<input checked="" type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)